

# AVIS DE SOUS-LOCATION DU LOGEMENT

Le propriétaire ne peut refuser la sous-location sans un motif sérieux. Lorsqu'il refuse, le propriétaire est tenu d'indiquer les **motifs de son refus** dans **les 15 jours de la réception de l'avis**; s'il **omet de le faire, il est réputé avoir consenti**.



Avis à :  
**CARRÉ 100T BLOC 1,**  
**2 ou 3**

**1500, rue James-Quintin #**

✓ J'ai également pris la peine d'aviser ma compagnie d'assurances de la période de sous-location :

Initiales du locataire

✓ Je transmettrai tout mémo/message reçu à mon sous-loc

Initiales du locataire

Je vous avise que j'entends sous-louer mon logement à :  
Nom

Adresse

No tél. ou cellulaire

Marque, modèle et no immatriculation du véhicule de sous-locataire (s'il ne laisse pas document au tableau bord sera automatiquement remorqué)

La sous-location prendra effet à partir du jusqu'au (dates) :

Nom du locataire

Signature du locataire

X